

COMMUNE DE GABIAN
DELIBERATION



L'an deux mille vingt, et le Mercredi 27 Mai à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle des fêtes de la Commune exceptionnellement, en session ordinaire.

Présents :

Messieurs BERTHOMIEU Michel, BOUDET André, BOUTES Francis, DE BARROS Claudy, FOREZ Daniel, ISARN Pierre, LAVIT Frédéric, SOULIE Christophe.

Mesdames DEMARAIS Christelle, GROUSSET Emilie, ROUSSET Agnès, LABROUSSE Marlène, LOPEZ Chantal, PAILLES Séverine.

Membres absents : Madame GALZY Isabelle.

Procuration : Madame GALZY Isabelle donne procuration à Monsieur FOREZ Daniel

Secrétaire de séance : Madame PAILLES Séverine

19/2020 - Indemnités au Maire, Adjoint, Subdélégations et Conseillers Municipaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur l'indemnité au Maire, Adjoint et Subdélégations.

FIXE l'indemnité du Maire au taux de 30 % de l'indice brut 1027, celle des quatre adjoints au taux de 8.25 % de l'indice brut 1027, et à compter de la date des arrêtés de subdélégations pour les huit conseillers municipaux délégués, l'indemnité au taux de 2.5 % de l'indice brut 1027.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- ↳ ACCEPTE ET APPROUVE les indemnités au Maire et aux Adjoint.
- ↳ DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2020.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Francis BOUTES

